

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES
COMMUNE DE BORDERES LOURON

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE n°2026-07

Pose d'une Grue-Rue Det Cap Det Bié sur la Commune de Bordères Louron / Ilhan

Le Maire de la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 22 juin 2026 présentée par Monsieur Charles GATTY domiciliée 137, Chemin de Montort – 31590 VERFEIL sollicitant l'autorisation de stationner une grue et du matériel sur le domaine public pour des travaux de changement de toiture à la rue Det Cap Det Bié-65590 BORDERES-LOURON,

Article 1 : Monsieur Charles GATTY est autorisé à stationner une grue et du matériel sur le domaine public, au droit de l'immeuble situé rue Det Cap Det Bié afin de permettre des travaux de réfection de toiture.

Article 2 : Le bénéficiaire s'engage à laisser la rue dégagée afin de laisser libre le passage des véhicules motorisés, des piétons et des vélos.

Article 3 : Cette autorisation est accordée du 24/06/2026 au 30/09/2026.

Article 4 : Le bénéficiaire devra mettre en place la signalisation réglementaire et les dispositifs de sécurité nécessaires afin d'informer les usagers et sécuriser le chantier.

Article 5 : La voie publique devra être remise en état et laissée propre à la fin des travaux.

Article 6 : Le bénéficiaire ne devra pas acquitter de redevance annuelle d'occupation.

Article 7 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Article 8 : La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'urbanisme.

Article 9 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Article 10 : Le Maire de la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Charles GATTY.

Article 11 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Arreau
- Monsieur le Commandant du SDIS65

Fait à Bordères-Louron, le 23/06/2026

Le Maire

Romain KUNTZ

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'R. Kuntz', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE de BORDERES-LOURON' around the perimeter and '65' at the bottom. The center of the stamp features a small emblem, possibly a coat of arms or a local symbol.